



COMMISSION DES COMPETITIONS

Réunion du 23 juin 2026

Membres présents :

Mrs Jean LUCAS - Philippe LAISNEY – Denis ROUXELIN - Mickaël JOURDAN

Ordre du jour

1. Approbation Procès-verbaux
2. Homologation des rencontres
3. Composition des poules Départemental 1.
4. Composition des poules Départemental 2.
5. Composition des poules Départemental 3.
6. Composition des poules Départemental 4.

Approbation Procès-verbaux

La Commission procède à l'approbation du procès-verbal suivant :

- Procès-verbal du 23 juin 2026.

Homologation des rencontres

La commission homologue les rencontres **jusqu'au 15 juin 2026**, sauf celle relevant d'une procédure en cours.

Composition des poules Départemental 1 Sport 2000 Lequertier

Les groupes sont constitués par la Commission Départementale des Compétitions en tenant compte, notamment, de la situation géographique des clubs engagés, afin de limiter les distances de déplacement, de réduire l'impact environnemental des compétitions et de maîtriser les coûts de transport.

En cas de demande d'interversion avec un club appartenant à une autre poule, les deux clubs concernés doivent transmettre au District leur accord écrit.

À défaut de l'accord conjoint des deux clubs, la Commission Départementale des Compétitions n'examinera pas la demande de modification de la répartition des groupes.

Départemental 1 Poule A

US STE CROIX ST-LO 1	UC BRICQUEBETAISE F. 1
CA PONTOIS 1	US OUEST COTENTIN 1
ES POINTE HAGUE 2	ES PLAIN 1
FC 3 RIVIERES 1	S. URVILLE NACQUEVILLE 1
US LA GLACERIE 1	US COTE DES ILES 2
CREANCES S. 1	AGNEAUX FC 2

Départemental 1 Poule B

ES COUTANCAISE 3	FC AGON COUTAINVILLE 1
US PERCY 1	US ST QUENTIN SUR LE HOMME 1
FC VAL ET GREVES 1	US PATRIOTE TERREAGTTE BEUVRON 1
AS CERENCAISE 1	AS VAL DE SIENNE 1
AS BRECEY 1	US DUCEY ISIGNY 2
CS VILLEDIEU 2	US VANNE SIENNE MER 1

Composition des poules Départemental 2 Alix

Les groupes sont constitués par la Commission Départementale des Compétitions en tenant compte, notamment, de la situation géographique des clubs engagés, afin de limiter les distances de déplacement, de réduire l'impact environnemental des compétitions et de maîtriser les coûts de transport.



En cas de demande d'interversion avec un club appartenant à une autre poule, les deux clubs concernés doivent transmettre au District leur accord écrit.

À défaut de l'accord conjoint des deux clubs, la Commission Départementale des Compétitions n'examinera pas la demande de modification de la répartition des groupes.

Départemental 2 Poule A

ES POINTE HAGUE 3	FC VAL DE SAIRE 2
FC B2S 1	AS TOURLAVILLE 3
UC BRICQUEBETAISE F. 2	AS QUERQUEVILLAISE F. 1
GAZELEC FC 1	FC EQUEURDREVILLE HAINNEVILLE 3
AS MONTEBOURG 1	AS POINTE COTENTIN 1
AS STE MARIE DU MONT 1	AS VALOGNES F. 2

Départemental 2 Poule B

SM HAYTILLON 1	AJ ST HILAIRE PV 1
ES DES MARAIS 1	US STE CROIX ST-LO 2
FC DE L'ELLE 1	ES GOUVILLE SUR MER 1
AS BERIGNY CERISY 2	CONDE SP. 2
AS THEREVAL 1	PERIERS S. 1
ES MUNEVILLAISE 1	FC DES ETANGS 2

Départemental 2 Poule C

ST HILAIRE VL 2	US PONTORSON 1
USCO SOURDEVAL 1	US ST QUENTIN SUR LE HOMME 2
FC TERRE ET MER 2	FC DU THAR 1
US ST MARTIN ST JEAN 1	TESSY MOYON SP 2
US RONCEY CERISY 1	AS JULLOUVILLE SARTILLY 2
AS SACEY 1	FC AGON COUTAINVILLE 1

Composition des poules Départemental 3

Les groupes sont constitués par la Commission Départementale des Compétitions en tenant compte, notamment, de la situation géographique des clubs engagés, afin de limiter les distances de déplacement, de réduire l'impact environnemental des compétitions et de maîtriser les coûts de transport.

En cas de demande d'interversion avec un club appartenant à une autre poule, les deux clubs concernés doivent transmettre au District leur accord écrit.



À défaut de l'accord conjoint des deux clubs, la Commission Départementale des Compétitions n'examinera pas la demande de modification de la répartition des groupes.

Départemental 3 Poule A

AS POINTE COTENTIN 2	FC BRETTEVILLE EN SAIRE 1
AS QUERQUEVILLAISE F. 2	OCTEVILLE HAGUE S. 1
A AMONT QUENTIN 1	US LA GLACERIE 2
FC DIGOSVILLE 1	EL. DE TOCQUEVILLE 1
S. URVILLE NACQUEVILLE 2	PL OCTEVILLE 1
AS GREVILLE HAGUE 1	US VASTEVILLE ACQUEVILLE 1

Départemental 3 Poule B

SCU DOUVE DIVETTE 2	ES QUETTETOT RAUVILLE 1
AJ ST HILAIRE PV 2	US ST JACQUES DE NEHOU 1
US COTE DES ILES 3	BRICQUEBOSCQ SCFGS 1
US OUEST COTENTIN 2	RS ST SAUVERAIS 1
FC B2S 2	CS CARENTANAIS 3
ES PLAIN 2	US AUVERS 1

Départemental 3 Poule C

US VESLY LAULNE 1	ES ST SAUVEUR ROND. 2
E. LE LOREY HF 1	ES DE L'AY 1
FC CLAIRES DE VIRE 1	US SEMILLY ST ANDRE 1
CA PONTOIS 2	PERIERS S. 2
ES DES MARAIS 2	ES MARIGNY LOZON 1
FC DE L'ELLE 2	FC 3 RIVIERES 2

Départemental 3 Poule D

FC DES ETANGS 3	LA BREHALAISE 2
AS VAL DE SIENNE 2	US PERCY 2
AS GUILBERVILLAISE 1	ASJ BLAINVILLE MALO 1
US VANNE SIENNE MER 2	TESSY MOYON SP 3
AS CERENCAISE 2	CAMBERNON COURCY 1
O. MONTMARTINAIS 1	USM DONVILLE 1

Départemental 3 Poule E

US ST MARTIN ST JEAN 2	AS BRECEY 2
CS VILLEDIEU 3	US MORTAINAISE 1
FC TERRE ET MER 3	JS MARCILLAISE 1
FC DU THAR 2	ST HILAIRE VL 3
PATRIOTE TERREGATTE 2	FC VAL ET GREVES 2



US DUCEY ISIGNY 3

US DE LA SELUNE 1

Composition des poules Départemental 4

En fonction du nombre d'équipes engagées, la composition des groupes du championnat de Départemental 4 sera arrêtée et publiée ultérieurement par la Commission Départementale des Compétitions.

Le présent procès-verbal sera soumis à l'approbation du Comité de Direction du District de Football de la Manche lors de sa prochaine réunion.

Les présentes décisions sont susceptibles de recours auprès de la Commission Départementale d'appel du District de Football de la Manche dans le délai de 7 jours à compter de la première publication, dans les conditions de forme énoncées à l'article 190 des Règlements Généraux de la LFN et en application de l'article 16 des Règlements des championnats seniors masculins.

Le responsable de la commission

Jean LUCAS



Le secrétaire de séance

Denis ROUXELIN



PV MIS EN LIGNE LE 08 JUILLET 2026

